



NATION INNUE

DÉCLARATION DE LA NATION INNUE EN MATIÈRE DE LUTTE AU TRAFIC DE DROGUES ET DE CONSOMMATION ABUSIVE

1. La Nation affirme que la vie est sacrée et que ses enfants sont sa priorité, tel qu'il est stipulé dans la Déclaration sur les droits des enfants des Premières Nations;
2. La Nation Innue condamne le trafic de drogues et a le devoir de prendre des mesures nécessaires pour en enrayer le phénomène;
3. La Nation Innue reconnaît que le trafic et la consommation des drogues constituent des fléaux et font obstacle à l'épanouissement des communautés et des Innus, peu importe leur lieu de résidence.
4. La Nation Innue reconnaît que le trafic et la consommation des drogues contribuent à la détérioration de la qualité de vie familiale et communautaire et met en danger la vie de plusieurs individus.
5. La Nation Innue reconnaît que le trafic et la consommation des drogues contribuent à perpétuer des comportements autodestructeurs qui affectent le tissu social, l'identité et la fierté collective innue.
6. Tel que le reconnaît la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Nation Innue exerce son autodétermination pour lutter contre le trafic de drogues et pour instaurer des actions de guérison fondées sur l'identité et la culture innue.
7. La Nation Innue reconnaît qu'elle a le pouvoir et le devoir de protéger sa population et de s'engager dans une véritable lutte au trafic de drogues dans nos communautés et sur le Nitassinan.
8. La Nation innue reconnaît à chaque individu le droit de vivre dans un environnement sain et sécuritaire et d'avoir accès à des corps policiers autochtones et à des services de sécurité publique en mesure de répondre à leurs besoins spécifiques en fonction de la culture et de la langue innue.



NATION INNUE

9. La Nation Innue s'unit et se mobilise pour assurer la sécurité, le mieux-être et l'épanouissement des membres des communautés de façon durable.
10. Une véritable justice envers les peuples autochtones exige que les communautés innues disposent d'un financement adéquat et équitable pour des services de sécurité publique pouvant répondre aux besoins en matière de lutte au trafic de drogues. Ce financement équitable doit inclure une amélioration des infrastructures, des programmes de santé, des programmes sociaux et des ressources humaines spécialisées.
11. La Nation Innue considère que les services de sécurité publique sont des services essentiels et que l'accès à des ressources spécialisées de lutte au trafic de drogues soit garanti au même titre que ceux dont jouit le reste de la population québécoise.
12. La Nation Innue s'engage à mettre des actions complémentaires à celles posées au niveau local dans nos communautés et soutenues par nos experts.
13. La Nation Innue met en place un comité mixte composé à part égale d'élus et d'experts innus qui aura pour mandat d'élaborer le plan d'action de la Nation Innue en matière de lutte au trafic de drogues et à la consommation abusive d'ici au 31 mai 2019.
14. La Nation Innue s'engage à promouvoir le plan d'action et à le mettre en œuvre aussitôt qu'il aura été approuvé lors d'une deuxième rencontre des leaders de la Nation Innue en juin 2019.